

Contribution de l'ADTC - Se déplacer autrement à la concertation préalable sur la création du Pôle d'Echanges Multimodal de Domène

Le SMMAG a lancé une concertation préalable à la création d'un Pôle d'Echanges Multimodal (PEM) à Domène, avec la création d'une halte ferroviaire.

Un projet nécessaire, dans le cadre du RER métropolitain, la desserte d'Inovallée...

La création de ce PEM est un élément majeur du projet de RER métropolitain (qui prévoit une fréquence aux ¼ d'heure, aux heures de pointe, entre Grenoble et Brignoud) et plus largement de l'offre de mobilité entre la Métropole grenobloise et le Grésivaudan. Ce pôle renforcera les liens entre la rive gauche de l'Isère et la Métropole en offrant des temps de parcours très attractifs entre Domène et Echirolles, vers la Gare de Grenoble et vers l'ensemble des territoires de la grande région grenobloise. Il deviendra aussi un accès naturel à Inovallée.

La position choisie pour la création de ce pôle est idéale. En effet, il est à proximité des lignes de transport existantes (Proximo 15, et TouGo G2), et chaque habitant de Domène sera à moins de 10 minutes (à pied ou à vélo). L'ADTC demande qu'à l'horizon de la mise en service du PEM une ligne de Transports en commun relie directement l'ensemble d'Inovallée au PEM permettant la correspondance avec chaque train le desservant dans les 2 sens.

La halte ferroviaire doit pouvoir accueillir, tous les types de trains, en composition simple, double, voire triple rames. Des espaces d'attente protégés, et en nombre suffisant doivent faciliter l'attente des voyageurs sur le quai. Des distributeurs de titres permettant d'utiliser les différents service de Transports en Commun (Bus/Car/TER) doivent être présent en double.

Le parking doit être un parking relais fermé, pour éviter des voitures ventouses (un point est à surveiller sur les places de recharge électrique). Deux possibilités peuvent agrémenter le parking : des ombrières photovoltaïques, et des places de stationnement végétalisées.

Les espaces partagés, comme le parvis, doivent prévenir les possibles conflits entre piétons et cyclistes, grâce à des aménagements clairement définis. Toutes les commodités doivent être offertes à tous (toilettes, station de gonflage/réparation, ...)

Un cheminement piétons/cycles est à créer, le long de la voie ferrée entre la rue Marius Charles et le passage du Pont du Moine, offrant un nouvel accès sécurisé au PEM.

Un accès sécurisé à vélo au PEM est créer depuis Le Versoud. Une liaison vélo sécurisé vers le pont de Domène sur l'Isère est également nécessaire pour le lien à vélo vers la rive droite en particulier pour rejoindre la véloroute V63 Belle Via et Inovallée.

... avec des points noirs à résoudre

Deux obstacles majeurs vont nuire à l'attractivité du PEM. Cela concerne les accès piétons et cycles :

- La non réalisation d'un accès direct entre la future passerelle de la gare et « l'impasse » de la rue du Grésivaudan, permettant aux futurs usagers du PEM, et aux habitants de Domène, de traverser les voies ferrées en toute sécurité (le pont actuel de la rue Marius Charles est trop étroit et dangereux). De plus, cet accès offrirait de nombreuses possibilités aux piétons et cyclistes, et leur permettrait d'éviter de devoir circuler le long de la rue Marius Charles, en empruntant les nombreuses rues calmes de Domène. Seules des traversées de la rue Marius Charles seraient alors à sécuriser.
- Ce pont est le second point noir, qui doit faire l'objet d'un réaménagement, voire d'une reconstruction, pour y intégrer des aménagements modes actifs (alternat de circulation, en prenant en compte les impacts sur les lignes de bus existantes, avec priorité aux feux à l'approche d'un bus). En l'absence d'ouverture du PEM vers la rue du Grésivaudan, il serait à terme le seul accès direct depuis le centre de Domène, avec un allongement de parcours pour accéder au quai, direction Grenoble, (deux traversées des voies ferrées).

En conclusion

L'ADTC approuve la création du Pôle d'Echanges Multimodal de Domène, en insistant sur la nécessité de tout mettre en œuvre pour favoriser l'intermodalité avec les piétons, les cyclistes et les usagers des transports en commun.

L'ADTC demande :

- qu'une ouverture vers la rue du Grésivaudan soit créée,
- que les cheminements et traversées cyclables et piétons soient séparés et sécurisés.
- qu'une ligne de transport en commun relie directement et avec une correspondance possible avec chaque train le PEM à Inovallée

À moyen terme, ces mesures doivent permettre un report modal de la voiture vers le train, la marche, le vélo, et les transports en commun.